

**DELIBERATION N° CR 75-07
DU 28 JUIN 2007****RAPPORT CADRE SUR LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE LA
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

LE CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

PREFECTURE DE LA REGION ILE DE FRANCE	
004046	03 JUL 2007
C.R.I.F	

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** la délibération n° CR 39-04 relative aux orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Île-de-France ;
- VU** la délibération n°CR 32-05 du 24 juin 2005 relative à la mobilisation des fonds structurels européens au service d'une politique régionale solidaire pour la programmation 2007 – 2013 ;
- VU** le budget 2007 ;
- VU** la délibération n°CR 18-05 du 26 mai 2005 relatif l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, rapport de cadrage 2005-2010 ;
- VU** le rapport CR 75-07 présenté par monsieur le président du conseil régional d'Île-de-France ;
- VU** l'avis émis par le Conseil Economique et Social Régional ;
- VU** l'avis de la Commission des Actions Internationales et Européennes ;
- VU** l'avis des Commissions thématiques
- VU** l'avis de la Commission des finances, de l'administration générale et du plan;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de doter la Région Ile-de-France d'une politique européenne active ayant pour objectifs :

- de placer la Région Île-de-France et ses politiques au cœur des problématiques européennes, en inscrivant son action, à partir des politiques menées par la Région dans les dispositifs européens qui l'intéressent, tout particulièrement la politique de cohésion, des transports, de l'environnement, de l'emploi, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la recherche et de l'innovation, du tourisme, de la solidarité et de la lutte contre les exclusions et les discriminations.
- de défendre à l'échelle européenne les intérêts de la Région en contribuant aux processus d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre des politiques européennes et en renforçant les moyens de la représentation de l'Île-de-France à Bruxelles en coordination avec les départements concernés.
- d'optimiser le bénéfice des dispositifs et programmes communautaires en faveur des politiques du Conseil régional, des collectivités, de la société civile et des franciliens
- de promouvoir la Région comme un acteur majeur de la coopération régionale européenne, en particulier par la conclusion de nouveaux partenariats avec les

collectivités territoriales des États membres et par l'implication dans les réseaux et associations européennes de collectivités territoriales

- de soutenir et d'accompagner les acteurs institutionnels, économiques, sociaux et associatifs franciliens dans le montage de projets européens
- de contribuer, avec les organismes associés et les différents acteurs franciliens, au rayonnement européen et international de la Région.

Article 2 :

Approuve, sous la forme des fiches mobilités jointes à la présente délibération, le renforcement des dispositifs visant à favoriser la mobilité et l'ouverture européennes de différents publics franciliens :

- les personnes en difficulté ou en voie d'insertion sociale et professionnelle, tout particulièrement les bénéficiaires des missions locales, les demandeurs d'emploi, les publics en emploi précaire, les apprentis
- les étudiants de l'enseignement supérieur
- les étudiants engagés dans des formations sanitaires et sociales

Article 3 :

Décide, après évaluation des dispositifs existants et au vu des projets suscités par la mesure « Innovation sociale » du programme opérationnel « Compétitivité » FEDER 2007 – 2013, de définir conformément aux orientations de la fiche « **Bourse aux projets d'innovation sociale en lien avec le FEDER** », jointe à la présente délibération, un dispositif de soutien aux projets d'innovation sociale, en lien avec le FEDER et en complémentarité des dispositifs du Conseil régional existants.

Article 4 :

Décide, conformément à la fiche action « **Développer des relations bilatérales et multilatérales entre l'Île-de-France et d'autres collectivités territoriales européennes** » jointe à la présente délibération, d'engager et de développer des partenariats privilégiés avec des collectivités territoriales d'autres États membres et de participer activement aux réseaux et associations de collectivités locales de l'Union européenne.

Décide, dans le cadre de l'action internationale de la Région, d'appuyer l'action extérieure de l'Union Européenne en participant à ses projets et programmes le cas échéant.

Article 5 :

Décide, conformément aux fiches actions « **Une administration européenne** », « **Plate-forme d'aide au montage de projets** » et « **Mise en place et animation d'un réseau Europe des acteurs d'Île-de-France** » jointes à la présente délibération :

- de développer le réseau des correspondants Europe, coordonné par l'UAIE
- de mettre en place un réseau des acteurs associatifs et institutionnels franciliens impliqués dans une démarche ou des projets européens, et dans ce

cadre, d'apporter un soutien à des associations reconnues pour leur compétence et leur approche pluraliste des questions européennes en Ile-de-France

- de créer une plate-forme d'appui au montage de projets européens ouverte aux acteurs franciliens.

Article 6 :

Décide, conformément à la fiche Action « **Valorisation des emplois-tremplin en faveur des porteurs de projets européens** » jointe à la présente délibération, de faciliter l'accès des acteurs institutionnels, associatifs, sociaux et économiques franciliens impliqués dans une démarche européenne, au dispositif Emplois-tremplin.

Article 7 :

Les actions internes et dispositifs découlant des objectifs fixés dans le présent rapport cadre seront suivis et évalués selon un calendrier précis et fixé pour chaque dispositif s'adossant au rapport cadre.

Cette **évaluation** s'appuiera sur des données précises issues du suivi et de l'analyse d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs préalablement définis pour chaque dispositif et permettant :

- de disposer d'une description étayée à l'appui de données objectives et chiffrées des actions menées grâce aux financements apportés à travers le dispositif,
- d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs fixés (mesure de l'efficacité des dispositifs),
- de mesurer le coût des actions menées au regard des résultats obtenus (mesure de l'efficience des dispositifs),
- de mesurer les résultats obtenus et les éventuels impacts.

Pour ce faire, des indicateurs de suivi et d'évaluation seront mis en place en amont du lancement de chaque dispositif et portés à la connaissance des bénéficiaires au moment de l'établissement des conventions signées avec eux.

Les données pour les alimenter seront collectées, soit auprès des bénéficiaires de façon régulière et selon un calendrier préalablement défini (par exemple au moment de la demande de versement du solde de la subvention, lorsque le bénéficiaire fournit le compte-rendu financier), soit auprès des organismes d'études, statistiques ou autres en ce qui concerne les éventuels indicateurs de contexte associés à chaque dispositif.

La collecte de certains indicateurs peut être rendue obligatoire au moment de la transmission du bilan de l'action ou de l'opération par le bénéficiaire.

La synthèse et l'analyse des données issus de ces systèmes de suivi et d'évaluation pourra, en tant que de besoin, être confiée à des organismes extérieurs et donner lieu à des rapports d'évaluation.

Article 8 :

Décide de présenter chaque année à l'assemblée régionale une communication dressant le bilan des projets et actions menés et proposant des perspectives pour cette politique

Vu et transmis à M. le Préfet de Région,
en application de l'article 7 de la loi
du 22 juillet 1982, le **03 JUIL. 2007**

Le Président du Conseil Régional
d'Île de France

JEAN-PAUL HUCHON



ANNEXES A LA DELIBERATION

1. Des procédures de mobilité dont le public doit être étendu, l'intensité renforcée et la mise en cohérence recherchée

L'examen des procédures liées à la mobilité, que la Région a initiées ou soutenues (voir tableau en annexe) conduit au diagnostic suivant :

- **en terme de public** concerné, la Région s'adresse à un éventail de populations, offrant des opportunités de mobilité aux demandeurs d'emploi, aux étudiants, aux lycéens, aux apprentis, aux étudiants et aux chercheurs.
- **en terme quantitatif**, il apparaît que sauf pour ces deux dernières catégories, nos dispositifs concernent un nombre de bénéficiaires très modeste.

Il est proposé trois axes d'évolution :

- . **Ouvrir la mobilité au nouveau public des étudiants en formations sanitaire et sociale** dont la Région a la charge depuis la loi du 13 août 2004 apparaît une évolution souhaitable dans un proche avenir.

Il est envisagé, après une phase expérimentale, de mettre en place un dispositif permettant à des étudiants français d'aller suivre des cursus de formation dans des pays européens, d'y faire des stages encadrés par des personnels habilités et de favoriser l'accueil d'étudiants de ces mêmes pays en échange (**voir ci-dessous 1.1**).

L'aide de la Région portera sur la prise en charge des frais de transports de l'étudiant ainsi que d'une allocation proratisée en fonction de la durée de la période de formation à l'étranger, lui permettant de couvrir ses frais de logements en particulier.

- . **Démocratiser beaucoup plus largement l'accès à la mobilité internationale des publics en difficulté ou en voie d'insertion sociale et professionnelle pour faciliter leur entrée ou leur retour sur un marché du travail devenu européen.**

L'objectif général est de permettre à 8 000 bénéficiaires de Missions locales, apprentis, demandeurs d'emploi, et publics en emploi précaire d'avoir une expérience professionnelle en Europe (**voir ci-dessous 1.2**). Le récent dispositif d'accompagnement à la mobilité de jeunes issus des missions locales sera particulièrement soutenu. Les actions existantes pour les apprentis, les demandeurs d'emploi, les publics en situation précaire seront renforcées.

- . **Augmenter l'effort régional sur la mobilité européenne des étudiants**

Compte tenu de la place centrale qui est celle des **établissements d'enseignement supérieur** dans la stratégie de l'Île de France au plan européen et international, il est essentiel de favoriser à la fois la mobilité sortante et la mobilité entrante des étudiants (**voir ci-dessous 1.3**). La Région intensifiera sur la période 2007-2013 l'effort consacré à cette politique.

Une **meilleure visibilité des dispositifs existants** de la Région sera par ailleurs globalement recherchée, grâce à une **présentation plus intégrée** (entrée commune sur le site de la région, homogénéisation de l'appellation des dispositifs).

Ceci permettra aux bénéficiaires de se sentir partie prenante d'un mouvement collectif de la Région, dans un esprit d'ouverture européenne.

Suivi

Le suivi de ces actions « Europe » sera effectué en lien avec les modalités de suivi des dispositifs existants. Lorsque nécessaire, des indicateurs spécifiques « Europe » seront ajoutés aux dispositifs de suivi.

1.1. Programme de soutien à la mobilité européenne des étudiants

L'ouverture internationale de plus en plus grande de l'enseignement supérieur et de la recherche représente un défi que l'Île de France s'attache à relever. Le défi est d'abord posé à l'échelle de l'Europe.

Depuis les déclarations de la Sorbonne (mai 1998), de Bologne (juin 1999), les conseils européens successifs ont jeté les bases d'une véritable Europe de la connaissance. Dans leur très grande majorité, les établissements franciliens d'enseignement supérieur sont maintenant tous passés au système « LMD » d'harmonisation des diplômes à l'échelle européenne. Un espace européen de mobilité et d'échanges des étudiants et des enseignants chercheurs est en cours de constitution. Aujourd'hui, 45 % des aides régionales en faveur de la mobilité sortante des étudiants concernent des séjours en Europe, la Région souhaite poursuivre et amplifier son effort dans cette direction.

Constat

Pour les étudiants, les périodes de mobilité tendent à être de plus en plus largement perçues comme un élément indispensable à la valorisation du cursus. C'est pourquoi leurs projets de formation et d'insertion professionnelle incluent des séjours d'étude à l'étranger comme des moments privilégiés d'exposition à un contexte culturel différent, de perfectionnement linguistique, d'acquisition d'une autonomie personnelle accrue et de préparation à des carrières qui imposent désormais l'adaptation à des équipes et à des relations internationales.

20 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont effectué un séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études. Dans l'ensemble, les raisons de cette mobilité sont principalement liées à la recherche d'une expérience professionnelle (40%) ou d'un séjour d'études (30%).

Avec près de 600 000 étudiants dont 60 000 étrangers l'Île-de-France concentre près du quart des besoins. A cette situation, et malgré l'absence de compétence légalement reconnue à notre collectivité en matière d'enseignement supérieur, doit répondre un engagement fort à la hauteur des attentes de la jeunesse francilienne.

Objectif général

Conforter la politique régionale d'aide à la mobilité internationale entrante et sortante des étudiants en inscrivant le soutien régional dans un partenariat renouvelé avec les établissements franciliens, qui permette de répondre aux défis de la mondialisation de l'enseignement supérieur.

Au sein d'un développement global de la mobilité internationale, il convient d'amplifier la mobilité vers les pays de l'Union européenne et en provenance de ceux-ci.

Cela doit se traduire en fin de période (2013) à la fois par un accroissement de :

- la mobilité sortante
- l'accueil d'étudiants des autres Etats membres

Domaines d'intervention

- **L'aide à la mobilité sortante :**

le programme d'aide à la mobilité internationale des étudiants (AMIE)

Depuis son lancement, lors de l'année universitaire 2000-2001, le programme régional d'aide à la mobilité internationale des étudiants (AMIE) a su progressivement trouver sa place à côté des autres dispositifs existants, notamment du programme Erasmus.

Ce dispositif se caractérise par sa simplicité, ne posant comme seuls critères d'éligibilité que la durée du séjour et la satisfaction d'un critère social lié au quotient familial, favorable aux étudiants mais également appréciée de nos partenaires des universités et établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, d'architecture et de commerce).

Après 5 ans d'existence, le dispositif AMIE a atteint l'objectif principal qui lui était assigné : être un levier efficace pour développer l'ouverture internationale des établissements et aider les étudiants franciliens à effectuer un séjour à l'étranger. Les différentes adaptations qui lui ont été apportées depuis sa création ont toujours poursuivi cet objectif, élargir le public visé tout en garantissant une aide significative aux candidats au départ (le montant mensuel de bourse suivant une évolution indexée sur l'indice INSEE).

Cette philosophie sera poursuivie, par l'extension progressive à de nouveaux établissements de formation initiale, par exemple avec l'intégration projetée en 2007 des écoles d'art reconnues par le ministère de la Culture. Il est également prévu d'ajuster chaque année la dotation déléguée aux établissements de manière à augmenter progressivement le nombre de séjours financés chaque année d'ici à 2013 pour les étudiants bénéficiaires.

- **L'aide à la mobilité entrante :**

le programme « bourse Master Île-de-France »

Le programme « bourse master Île-de-France » est né du développement actif de la politique de coopération internationale décentralisée dans laquelle s'est engagée la Région. Il peut s'appuyer aujourd'hui sur des partenaires présents sur la quasi-totalité des continents.

Outil de coopération, ce dispositif s'inscrit également dans la stratégie globale de la Région en faveur du renforcement de la visibilité et de l'attractivité du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche francilien dans un contexte de concurrence internationale renforcée.

Il doit aujourd'hui être amplifié de manière à mieux participer à l'attractivité européenne des établissements d'enseignement supérieur franciliens (bourse d'excellence). A ce titre, il est notamment souhaitable que la présélection des candidatures soit confiée directement aux établissements franciliens et qu'il soit étendu à la totalité des pays de l'Union européenne.

Ainsi, d'ici 2013 l'accueil renforcé d'étudiants originaires d'autres Etats de l'UE boursiers contribuera au rayonnement européen de l'Île-de-France.

1.2. Développer la mobilité professionnelle des jeunes et des adultes en difficulté ou en voie d'insertion sociale et professionnelle

Objectif visé : 8 000 bénéficiaires sur une période de 7 ans.

Constat

Située au carrefour des échanges européens et mondiaux, l'Île-de-France est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen. Composée de 8 départements et de 1 281 communes, elle accueille plus de 11 millions d'habitants (près de 19 % de la population française et 28,8 % du PIB). Constituée d'une population plus jeune que la moyenne nationale, l'Île-de-France affiche un incontestable dynamisme qui présente de nombreux atouts pour toute entreprise travaillant dans un contexte international.

Par ailleurs, quel que soit le niveau de qualification des publics bénéficiant d'une expérience de mobilité professionnelle à l'étranger, l'évaluation des actions réalisées fait apparaître une progression accélérée dans le parcours de formation et d'insertion, notamment pour les plus faiblement qualifiés.

C'est pourquoi, en complément du soutien régional à la mobilité des étudiant(e)s, la Région souhaite, avec le concours du FSE, et dans le cadre de la politique régionale de mobilité définie par délibération CR 51-06 du 17 mai 2006, développer beaucoup plus largement l'accès à la mobilité internationale des publics en difficulté ou en voie d'insertion sociale et professionnelle pour assurer leur insertion durable sur le marché du travail européen et renforcer l'attractivité du territoire francilien

Objectif général

Renforcer la politique régionale de mobilité internationale des publics concernés en vue de compléter leur formation ou leur acquis professionnels par une dimension européenne et internationale et de faciliter ainsi leur insertion durable ou leur retour sur le marché du travail dans un contexte international.

Catégories de bénéficiaires

Cette politique s'adresse aux apprentis (6 000) aux jeunes de missions locales, aux demandeurs d'emploi et publics en emploi précaire, aux jeunes diplômés en recherche d'emploi (2 000) soit au total 8000 bénéficiaires .

Actions proposées

- Développer le dispositif d'accompagnement à la mobilité des jeunes issus des missions locales, pour permettre à ces dernières mais aussi aux organismes de formation en charge de ces publics, d'effectuer des séjours de mobilité internationale sous forme collective ou individuelle. 180 000 jeunes sont actuellement suivis au sein des missions locales et 25 000 d'entre eux suivent des actions de formation financées par la Région. Il est proposé qu'au moins 10% d'entre eux puisse réaliser un séjour de mobilité internationale dans le cadre de leur parcours.
- Renforcer les coopérations transnationales pour la mobilité en favorisant des partenariats entre structures de formation et d'accompagnement et en développant des échanges de formateurs en Europe, destinés aux structures en charge des jeunes issus des missions locales.
- Développer la mobilité des apprenti-e-s dans le cadre du nouveau dispositif d'incitation à la mobilité des apprenti-e-s, sous la forme de séjours collectifs, de stages individuels en entreprise et des sections d'aide à la mobilité européenne.
- Développer des actions de mobilité pour les demandeurs d'emploi et les publics en situation d'emploi précaire, notamment ceux qui ont déjà une expérience professionnelle mais qui ne parviennent pas à s'insérer durablement sur le marché du travail.

- Permettre à des jeunes diplômés en recherche d'emploi de conforter leur expérience professionnelle dans le cadre d'un séjour de mobilité de 3 à 6 mois.
- Permettre à des demandeurs d'emploi de longue durée d'engager un processus de reconversion qui facilite leur insertion sur le marché du travail dans le cadre d'un séjour de mobilité.

1.3. Développer la mobilité professionnelle des étudiants en formation sanitaire et sociale

Constat

Les étudiants des formations sanitaires et sociales ont parfois des difficultés à trouver des stages sur le territoire francilien et peuvent être amenés à partir en province pour ce faire.

Une expérience dans un pays européen pourrait être enrichissante en termes de découverte de méthodes de travail et d'accompagnement des publics et permettrait de surmonter cette relative pénurie de lieux de stages.

Plus généralement, il pourrait être utile que des échanges soient prévus entre écoles pour qu'une année passée à l'étranger au cours d'une formation d'infirmières par exemple puisse être validée au titre du cursus français.

Les bénéficiaires seraient les centres de formation sanitaires et sociaux. Les centres de formation détermineraient les étudiants susceptibles de partir dans d'autres pays européens

Objectif général

Permettre à 100 étudiants des formations sanitaires et sociales de partir dans des pays de l'Union européenne chaque année. C'est un objectif modeste pour l'instant puisque 37 000 étudiants sont engagés dans des cursus de formation mais une montée en charge progressive pourra être envisagée.

Action proposée

Un dispositif permettant à des étudiants français des formations sanitaires et sociales d'aller suivre des cursus de formation dans des pays européens, d'y faire des stages encadrés par des personnels habilités et de favoriser l'accueil d'étudiants de ces mêmes pays en échange sera soumis à une prochaine délibération du CR.

2. Développement des relations bilatérales et multilatérales entre l'Ile-de-France et d'autres collectivités territoriales européennes

Constat

L'interaction des enjeux européens et des politiques de la Région, ainsi que l'intérêt de partager les expériences avec d'autres pays, appellent le développement d'échanges plus systématiques et approfondis, permettant à l'exécutif régional et aux responsables de l'administration, de tisser des liens avec leurs homologues d'autres Régions de l'Union européenne.

Descriptif et actions

Ces contacts et ces rencontres seront choisis en fonction des thématiques du calendrier régional et européen, de nos priorités, des expériences acquises par nos partenaires dans des domaines de compétence communs et des bonnes pratiques identifiées en dehors de France.

A titre d'exemples, le dialogue avec Londres et Bruxelles en matière de transports est d'un intérêt majeur, tout comme celui avec les régions capitales nordiques sur l'emploi, les questions sociales ou l'innovation.

Pour permettre ces échanges et en fonction des centres d'intérêt exprimés, les missions des élus et des cadres de l'administration vers ces régions-capitales européennes seront facilitées. La Région mettra dans le même temps en place des programmes personnalisés de visite, à l'image des *Visitors Programs* existant aux Etats-Unis, permettant à des responsables issus de ces collectivités partenaires de rencontrer en Ile-de-France leurs homologues. Cette offre pourra concerner aussi bien des élus et des administrateurs de collectivités territoriales que des responsables d'entreprise, des chercheurs, des universitaires, des journalistes...

Il est enfin proposé de créer un programme de visites d'études à destination des responsables franciliens d'associations ou d'organisations professionnelles, qui souhaitent améliorer la connaissance de leurs homologues européens, observer et échanger des pratiques en vue d'initier des processus de coopération. Un appel à candidatures par an sera lancé à ce titre, pour lequel les structures intéressées en Ile de France indiqueront l'objet de la visite, l'organisation partenaire visitée pour une durée comprise entre 2 et 7 jours.

Chacun a pu l'expérimenter : l'échange est une source d'enrichissement. Notamment lorsque les partenaires de l'échange, confrontés aux mêmes défis, vivent et agissent dans des contextes (culturels, juridiques, administratifs, économiques, organisationnels, etc.) différents.

Par rapport aux relations multilatérales, la relation bilatérale est nécessaire et complémentaire, **en premier lieu pour confronter des connaissances et des pratiques** à un contexte autre, c'est à dire le contexte du partenaire d'un autre pays.

Ceci montre notamment l'intérêt de mener des études telles que :

- **l'évaluation du positionnement** (social, économique, environnement) de l'Ile-de-France par rapport aux autres grandes régions métropoles les plus comparables à Paris. Etude qui nécessite la collecte d'informations que détient le partenaire
- **l'examen des stratégies d'aménagement et de développement des régions métropoles les plus comparables à l'Ile-de-France** (en taille, fonctions, activités, défis auxquels doivent faire face ces régions), les plus performantes, les plus innovantes (par

- exemple, Londres, Madrid, Randstad, Barcelone, Stockholm, Munich, Stuttgart, Copenhague). Etude qui nécessite la connaissance du contexte local
- ou **les outils de mise en œuvre de ces stratégies**, par exemple, la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne-Göteborg au niveau régional
 - **l'identification et la connaissance de pratiques de référence, dans des domaines pour lesquels la Région souhaite progresser, tels que : soutien au développement des zones en difficulté, aux clusters économiques, aux entreprises innovantes**

Dans d'autres domaines, et **en second lieu**, développer des relations bilatérales est indispensable **pour mettre en place des échanges** d'étudiants, l'accueil de chercheurs, la coopération entre centres de recherche, établissements d'enseignement supérieur, **pour la préparation en commun d'avis ou de prises de position sur les différentes politiques européennes**, sur les rapports de l'UE sur la Cohésion, les projets de directives européennes, etc.

Au delà de ces intérêts partagés, quelques exemples très concrets sur lesquels l'Ile-de-France tirerait profit d'un rapprochement pourraient être les suivants :

Londres, Stockholm	Transports en commun, réduction de la place de l'automobile
Barcelone, Madrid, Milan	Marketing territorial, ingénierie touristique (tourisme d'affaires), évènementiel.
Danemark, Suède, Finlande	Innovation sociale, politiques de l'emploi, de la formation professionnelle
Länder allemands de Bavière (Munich), Hessen (Stuttgart)	Politiques en faveur de l'industrie : filières automobile, aéronautique, écoactivités...
Londres, la Randstad, Belgique	Activités financières ; logistique ; aéroports...
Amsterdam, Londres, Milan	Industries de la création
Londres	Rapprochement entre le cluster aéronautique du SE de Londres et le cluster aéronautique francilien
Allemagne (concept de Passivhaus) Autriche (Ecopass) Londres (quartier Bed-Zed)	Efficacité énergétique et gestion de l'eau dans les bâtiments (d'enseignement notamment)
Lander ex Allemagne de l'est Finlande Autres (à voir avec IDFE)	Echange entre structures et acteurs de la prévention du décrochage scolaire

Les relations bilatérales impliquent au minimum une réunion thématique par an chez l'un et l'autre des partenaires de façon à assurer un suivi et à consolider les relations.

Il est proposé que le développement de relations bilatérales avec Londres, l'autre métropole mondiale européenne, soit une priorité. De nombreux sujets rapprochent les deux agglomérations et elles connaissent les mêmes défis en matière de gestion urbaine, ou d'évolutions liées à la métropolisation (Londres travaille par exemple à l'estimation d'un seuil de revenu minimum pour vivre dans la métropole).

Suivi

Les indicateurs ci-dessous permettront d'assurer le suivi et l'évaluation de ces actions de coopération :

- * indicateurs de réalisation
- * indicateurs d'efficience

* indicateurs d'impact

Le tableau synoptique ci-dessous donne une vision plus exhaustive des échanges potentiels, permettant de construire des missions « à la carte » selon les thématiques.

Régions ou Villes	Domaines ou politiques d'intérêt régional	Déclinaison thématique
LONDRES	Recherche et innovation Finances Développement économique Transports Développement durable	Industries créatives Zones urbaines sensibles Changement climatique
BRUXELLES	Environnement/Biodiversité Dimension urbaine Recherche Transports Services Exclusion sociale	Cluster: Centre mobilité (BRAINS) Cluster: Spatial aéronautique (BRUSPACE)
RANDSTADT AMSTERDAM	Recherche et innovation Clusters	Industries créatives
STOCKHOLM	Recherche et innovation Clusters Développement durable/Energies renouvelables Sciences du vivant Transports	Peri-urbain Péage urbain Habitat durable
HELSINKI	Recherche et innovation Clusters	TIC Optique micro nanotechnologie
SOUTH EAST OF ENGLAND	Zones péri-urbaines Développement économique	Tourisme
EMILIE ROMAGNE	Développement économique Recherche et innovation Clusters	TIC (Marchés publics en ligne/environnement et transports) Fruits et légumes
BARCELONE CATALOGNE	Zones urbaines et péri-urbaines Clusters Education/Formation Agriculture/fruits et légumes Recherche et Innovation	Bio cluster (Biocat) Tourisme E. learning
MADRID	Recherche et innovation Cinéma Transports	Tourisme
LAZIO	Cinéma Tourisme	
LOMBARDIE MILAN	Recherche et innovation Clusters	Biotechnologie Fruits et légumes
BERLIN	Zones urbaines Transports Cinéma Recherche et innovation	Gestion de l'eau Optique Microsystème

STUTTGART	Recherche et innovation Clusters	Dimension métropolitaine Cluster automobile (Projet BELCAR) Economie des médias Biotechnologies
RHENANIE DU NORD WESTPHALIE	Développement économique	
MAZOVIE	Clusters Recherche et Innovation Logement social	Optique Micro-électronique Chimie Biotechnologie Recherche médicale
PRAGUE	Recherche et Innovation	Spatial aéronautique
ECOSSE	Recherche et Innovation Gouvernance Clusters Formation	E. business Micro/Nanotechnologie E. learning
WESTMIDLANDS	Recherche et Innovation Développement économique Formation	Universités
PIEMONTE TURIN	Education/Formation Fruits et Légumes	
Vienne	Services publics Transports Zones urbaines	

3. Bourse aux projets d'innovation sociale en lien avec le FEDER

Constat

L'innovation sociale est une démarche alliant le monde universitaire, les administrations publiques et les entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire pour inventer de nouveaux systèmes de création de richesse et d'emploi. Elle est aujourd'hui considérée comme un levier majeur de développement en Europe.

En Ile-de-France, la Région a choisi de s'engager fortement pour réserver une action au sein du Programme Opérationnel (PO) FEDER 2007-2013 à ce thème. L'action 2.7 s'intitule « soutien à des projets d'innovation sociale notamment à l'aide des TIC », elle est située au sein de l'axe 2 qui traite de l'innovation technologique et non technologique ainsi que des TIC. Elle soutiendra la conduite d'expérimentations découlant de travaux de recherche, autour de thèmes d'intérêt sociétal, qui ouvriront la voie à des actions pérennes, innovantes sur le plan sociétal, avec pour but la création d'emploi et de richesse à partir d'idées nouvelles, au bénéfice des zones urbaines en difficulté.

Cependant, ce type de projets est encore peu développé, ses promoteurs sont peu familiers du FEDER et il existe plusieurs dispositifs Région qui peuvent être mobilisés en contrepartie du FEDER.

Au delà de son rôle de copilote stratégique, et des cofinancements qu'elle apportera sur ses crédits à la programmation FEDER, la Région souhaite s'investir plus avant pour la période 2007-2013 en proposant un soutien particulier à cette action, en partenariat avec la DRIRE, qui est l'instructeur de la partie FEDER (action 2.7). Elle instaure pour cela une bourse aux projets « innovation sociale ». Cette bourse prend en partie le relais du Programme Régional d'Actions Innovatrices (PRAI), notamment avec l'accent mis sur les TIC.

Objectif

L'objectif général est de promouvoir des projets innovants au bénéfice des zones urbaines en difficulté en associant un co-financement Région au FEDER.

Les objectifs opérationnels sont :

- . d'une part, d'aider les projets franciliens d'innovation sociale à accéder aux crédits FEDER,
- . d'autre part, de créer du lien entre les dispositifs thématiques existants de la Région pour renforcer la démarche transversale qu'est l'innovation sociale.

Actions proposées

- Un état des lieux précis des divers dispositifs de la Région qui soutiennent, explicitement ou implicitement, l'innovation sociale sera mené par un groupe de travail transversal, interne au Conseil régional.

Sont, en effet, concernées de nombreuses politiques régionales existantes:

- la politique du «Partenariat Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation », PICRI²⁹

²⁹ Le PICRI vise à renforcer le dialogue entre science et société en soutenant des programmes de recherche reposant sur une collaboration étroite entre laboratoires de recherche publics et organisations de la société civile à but non lucratif. Il fait partie de la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, votée en Conseil régional du 27 mai 2005 (rapports cadre n°CR 18-05 et n°CR 26-06).

- l'appel à projets pour des actions remarquables en matière de développement durable³⁰
- le soutien aux expérimentations d'intérêt régional de l'économie sociale et solidaire³¹.
- la politique régionale en faveur de la société de l'information³²
- la politique régionale de Développement et d'Animation Sociale des Quartiers, volet Entrepreneuriat dans les ZUS³³

Il est également possible que de futures politiques régionales soient mises en place au cours de la période de programmation 2007-2013 et entrent dans les objectifs de l'action 2.7 « innovation sociale » du PO FEDER.

- Une analyse des types de projets « innovation sociale » suscités par l'action 2.7 du PO FEDER, dans le cadre d'une convention d'objectif avec l'Autorité de gestion du programme FEDER, lors de la première année de programmation effective du FEDER (2008).
- Définition d'un dispositif de soutien aux projets d'innovation sociale, en lien avec le FEDER et en complémentarité des dispositifs du Conseil régional existants, afin que tout type de projet socialement innovant puisse trouver un co-financement Région permettant l'accès au FEDER. La création de cette « bourse aux projets d'innovation sociale » sera ensuite proposée à la CP.

Nature de l'aide

Le futur dispositif de soutien aux projets d'innovation sociale, en lien avec le FEDER en complémentarité des dispositifs du Conseil régional existants (« bourse aux projets d'innovation sociale ») sera adossé à la structure de gestion du PO FEDER pour les critères de sélection, la communication, la programmation et la gestion.

Bénéficiaires

PME, associations citoyennes et/ou partenaires de recherche (laboratoires de recherche), collectivités, chambres consulaires, pôles de compétitivité.

Suivi

Les indicateurs ci-dessous permettront d'assurer le suivi et l'évaluation de cette action :

- * indicateurs de réalisation
- * indicateurs d'efficience
- * indicateurs d'impact

³⁰ Cet appel vise à promouvoir des actions innovantes et reproductibles concourant de façon concrète aux objectifs suivants : lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère, maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables, développement des transports propres et d'une mobilité durable; maîtrise de la consommation de l'espace, éco-gestion des ressources naturelles, préservation de la biodiversité, en articulant préservation et reconquête; épanouissement humain et accès pour tous à une bonne qualité de vie (égalité d'accès aux services, lutte contre la pauvreté...); recherche de la cohésion sociale et solidaire entre les territoires et les générations; dynamique de solidarité nord-sud, en lien avec les enjeux environnementaux ayant un impact planétaire, portée par des acteurs franciliens; dynamique de développement des modes de production et de consommation responsables; expérimentation d'activités économiques, sociales et environnementales responsables (rapport n°CR 29-05).

³¹ La Région soutient les projets d'expérimentation portés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire afin de soutenir leur dynamisme et encourager l'innovation, dans le cadre de la politique régionale en faveur de l'économie sociale et solidaire (article 12 de la délibération du CR n°72-05 du 15 décembre 2005)

³² rapport cadre sur les Technologies de l'Information et de la Communication

³³ rapport cadre Emploi et Territoire

rapport cadre v3.doc

4. Une administration à l'heure européenne

Objectif

L'action régionale dans son ensemble est directement concernée par les politiques définies au niveau communautaire. Il est nécessaire que l'institution régionale s'inscrive résolument dans une approche européenne, c'est-à-dire qu'elle s'approprie la connaissance des mécanismes de décision de l'Union afin d'anticiper et de participer aux processus de consultation communautaires. Le Conseil régional sera ainsi en position d'influence. Il doit également mettre en valeur ses propres initiatives, en les articulant avec les politiques communautaires et en développant des projets dans le cadre des programmes européens.

Actions proposées

Pour ce faire, les missions ayant trait aux questions européennes requièrent une adaptation ou un assouplissement de certaines règles de fonctionnement et de procédures internes à l'administration territoriale. Les principales actions proposées concernent :

- La prise en compte de la formation et de l'expérience acquise en matière de questions européennes dans les profils de recrutement des agents de la collectivité.
- La prise en compte de la dimension européenne dans la formation des nouveaux fonctionnaires territoriaux recrutés par l'administration régionale en leur proposant une formation de courte durée à Bruxelles en lien avec Ile-de-France Europe.
- La prise en compte dans les procédures administratives, juridiques et financières du Conseil régional, des règles qui s'appliquent dans le cadre des appels à propositions sur des projets européens, des modalités d'adhésion à un réseau européen ...
- La réalisation d'un « jaune budgétaire » sur les politiques européennes pour les exercices budgétaires à venir, à même de faire apparaître clairement l'engagement régional ainsi que de traduire le caractère transversal et concret de l'action européenne.
- La possibilité de pré-affectation dans le budget régional des subventions européennes, aux fins auxquelles elles sont destinées
- La mise en place pour les agents du CRIF de plans de formation en langues, à la négociation interculturelle et sur les institutions européennes, avec des règles d'accès prioritaires.
- L'assouplissement ou la mise en place de procédures facilitant le recrutement, la mobilité, la contractualisation ou le recours à l'expertise, afin de répondre à de missions temporaires et/ou urgentes, notamment pour le management de projets.
- L'accueil dans des conditions satisfaisantes de délégations ou de groupes de travail européens (interprétariat, logistique...).
- Les déplacements : ordres de missions, frais de mission ...

Elles nécessitent aussi une mobilisation des Ressources humaines du Conseil régional par :

- La formalisation du rôle des correspondants Europe (feuille de route, positionnement dans l'unité ou l'organisme associé, temps dédié...).
- L'accueil et les échanges impliquant des fonctionnaires de collectivités d'autres Etats membres ou d'institutions européennes, ainsi que la possibilité pour le CRIF d'envoyer des *experts nationaux détachés* (durée de trois à quatre ans) ou des *stagiaires structurels* (durée de trois à cinq mois) auprès de la Commission européenne.

- La constitution d'un pôle-centre de ressources Europe dans l'administration du CRIF, constituant un « vivier » d'agents ayant acquis dans leur carrière une expertise en la matière ou voulant l'acquérir par l'implication dans des projets européens.
- Le renforcement des moyens humains dédiés à l'action européenne, à l'UAIE principalement et dans d'autres unités activement impliquées.

Mise en place des actions proposées

Il est proposé de mettre en place un groupe de travail *ad hoc* associant les services concernés internes afin de mener rapidement des études de faisabilité sur chacun des chantiers décrits ci-dessus et de proposer des mesures concrètes pour la mise en œuvre et le suivi.

Suivi

Les indicateurs ci-dessous permettront d'assurer le suivi et l'évaluation de cette action :

- * indicateurs de réalisation
- * indicateurs d'efficience
- * indicateurs d'impact

5. Plate-forme d'aide au montage de projet

Constat

La Commission européenne assure la gestion d'un éventail très large de programmes apportant un cofinancement pour des projets menés en partenariat avec des acteurs de plusieurs pays de l'Union. Ces programmes (voir annexes du rapport) touchent **tous les domaines de l'action publique**, en particulier régionale et concernent de nombreuses catégories de bénéficiaires. Ils représentent donc un **potentiel très intéressant pour les acteurs franciliens**. Les programmes sont mis en œuvre sur le mode de l'appel à projets.

Cependant, les porteurs de projets franciliens rencontrent de nombreuses difficultés pour s'inscrire dans ces programmes. Ces difficultés concernent en amont l'identification du programme correspondant le mieux à l'idée du projet, le montage du partenariat et du projet lui-même, à travers notamment l'élaboration du dossier de candidature. Elles peuvent se prolonger dans la mise en œuvre concrète du projet ainsi que dans la phase aval, avec la valorisation et la diffusion des résultats du projet au niveau régional.

Objectif

Il s'agit d'aider les franciliens dans la phase de montage des projets européens (projets avec des partenaires issus d'autres pays européens et cofinancés par un programme communautaire) et de valorisation de ces projets.

Sont concernés tous les programmes communautaires, qu'il s'agisse des politiques internes ou externes de l'Union. Le Programme Opérationnel régional FEDER 2007-2013 ainsi que les volets déconcentrés des Programmes Opérationnels nationaux FSE et FEADER n'entrent pas dans cette catégorie car ils sont gérés par la Préfecture de Région qui doit mettre en place un système *ad hoc* d'aide au montage de projets. Le processus est radicalement différent puisqu'il n'est pas nécessaire de bâtir des partenariats transnationaux européens.

Pour aider à l'émergence de projets en Ile-de-France, il est proposé de mettre en place une **plate-forme régionale** dont l'objectif est triple :

- 1) orienter vers les sources d'informations existantes
- 2) appuyer les démarches de montage de projets
- 3) valoriser les projets européens de la Région

Action proposée

La plateforme proposée aura pour missions principales de :

1. Orienter vers les sources d'informations existantes

Lors d'un premier échange, les animateurs de la plate-forme doivent pouvoir répondre aux questions d'opportunité du porteur par rapport au choix du programme correspondant au mieux à l'idée du projet, c'est-à-dire :

- proposer un **premier aiguillage** vers le ou les programme(s) thématique(s) adapté(s)
- donner les coordonnées des agences/ points de contacts nationaux des programmes : recensement des **contacts utiles** pour affiner la compatibilité de l'idée du projet avec le programme pressenti.

Il sera organisé également de manière périodique des **réunions d'information** sur les programmes. Ces rencontres, ouvertes à tous, permettront aux agences nationales des programmes (ou points de contact nationaux) de diffuser l'information en Ile-de-France grâce à une structure transversale et reconnue, à travers un programme de réunions défini annuellement.

Des conventions avec les agences nationales et points de contact nationaux des différents programmes pourront être passées pour formaliser ces relations et pour bénéficier d'une analyse régionale de ces programmes (statistiques et noms de porteurs potentiels).

Sur le **site Internet de la Région**, seront répertoriées les dates de ces réunions d'information ainsi que les coordonnées de l'équipe et des contacts utiles.

Sont concernés ici tous les programmes communautaires co-finançant les projets européens (avec des partenaires d'autres Etats-membres) qui exigent de monter un dossier de candidature spécifique. Le Programme Opérationnel régional FEDER 2007-2013 ainsi que les volets déconcentrés des Programmes Opérationnels nationaux FSE et FEADER n'entrent pas dans cette catégorie car ils sont gérés par le Préfet de Région : le montage des dossiers est radicalement différent puisqu'aucune « négociation » avec des partenaires européens n'est nécessaire. Les animateurs de la plate-forme réorienteront les porteurs intéressés par ces programmes vers le système spécifique d'aide au montage de projet mis en place par l'Etat en région, dans le cadre de ses obligations d'Autorité de gestion.

2. Appuyer les démarches de montage de projets

Il s'agira d'apporter une assistance technique aux porteurs de projets dans la phase de préparation et de montage du projet. Pour la recherche de partenaires européens, ceux-ci bénéficieront d'un appui de la Région, via notamment son bureau de représentation à Bruxelles, Ile-de-France-Europe, en contact régulier avec ses homologues d'autres régions et avec les réseaux européens existants.

Plusieurs services seront ainsi proposés :

- des journées de formation généraliste au montage de projets, ouvertes à tous.
- une aide personnalisée au porteur, lui donnant les conseils nécessaires à la préparation d'un projet viable, notamment pour l'élaboration d'un projet partagé par l'ensemble des partenaires en conformité avec les attentes du programme, pour la mise au point des modalités de fonctionnement du partenariat et la rédaction du dossier de candidature. Selon le programme et l'ampleur du projet, mais aussi selon l'expérience et la capacité du porteur, cet effort est plus ou moins important à fournir.
- la mise à disposition d'un fichier de CV de monteurs de projets européens pour le porteur qui souhaite recruter : banque de données à jour de personnes cherchant ce type de travail en Ile-de-France (à construire avec les nombreuses formations spécialisées et les agences d'aide à l'emploi).
- l'organisation de rencontres entre porteurs de projet au cours de la phase du montage afin de solliciter un échange d'expériences sur des problématiques pratiques, ainsi que des consultations à la demande et/ou éventuellement selon le programme, et de favoriser la mise en réseau.
- le cas échéant, le recours aux emplois tremplins Europe régionaux.

Par ailleurs et en fonction de l'analyse des besoins exprimés à la suite des premières phases d'évaluation du fonctionnement de la plateforme, un dispositif de cofinancement régional de certains projets européens pourra être envisagé et présenté le cas échéant à une prochaine

délibération du CR. En tout état de cause ce dispositif devra être complémentaire de l'existant en ces domaines.

Les **correspondants Europe**, ainsi que leurs collègues missionnés sur le montage d'un projet européen, au sein des directions opérationnelles et des organismes associés, pourront naturellement bénéficier des actions et des outils mis en place avec cette plate-forme pour aider au montage de projets franciliens. C'est d'ailleurs en particulier par leur intermédiaire que les porteurs de projet potentiels accéderont à cette offre régionale.

3. Valoriser les projets européens de la région

Une fois le projet sélectionné, la conduite du projet est financée par le soutien reçu du programme communautaire. De même, la communication sur les projets européens ainsi que la dissémination de leurs résultats sont prévues par les programmes au niveau européen et national.

Une fois le projet terminé, l'information n'est par contre pas relayée au niveau régional. C'est pourquoi il vous est proposé que la plate-forme, outre son activité d'aide au montage de projets proprement dite, puisse jouer un rôle dans la valorisation du travail effectué par les organisations franciliennes – et ce, de deux manières :

- possibilité offerte aux porteurs (aidés par la plate-forme ou non) de **relayer l'information** de leur projet européen sur le site de la Région (lien Internet).
- **communication** plus ciblée **sur une sélection faite par la Région** de projets franciliens exemplaires, tous programmes confondus, sur le site Internet Région et à l'occasion d'un événement annuel spécifique.

Cette plate-forme, animée par une **équipe interdisciplinaire**, offrira une **gamme d'actions et d'outils au service des organismes et acteurs franciliens** potentiellement porteurs de projets européens. L'aide interviendra en amont et en aval mais elle ne concernera pas le processus d'élaboration, de rédaction et de suivi du projet, qui sont de la responsabilité du porteur et pour lesquels il peut utiliser le cofinancement européen.

La plate-forme ne correspondra pas forcément à un lieu dédié, mais l'équipe pourra être mobile et amenée à se déplacer sur le territoire. Les porteurs pourront être accueillis en réunions dans les bureaux du Conseil régional et/ou des partenaires de la Région qui le souhaiteront.

Bénéficiaires

Sont notamment concernés :

- les collectivités locales (EPCI, communes et départements)
- les établissements publics
- les associations
- les PME et réseaux d'entreprises
- les chambres de commerce et d'artisanat
- les instituts de recherche et les établissements d'enseignement supérieur
- les CFA et les lycées

Suivi

Les indicateurs ci-dessous permettront d'assurer le suivi et l'évaluation de cette action :

- * indicateurs de réalisation
- * indicateurs d'efficience
- * indicateurs d'impact

6. Mise en place et animation d'un réseau Europe des acteurs d'Ile-de-France

Constat

De nombreux acteurs institutionnels, économiques, sociaux et associatifs interviennent au plan régional sur les questions touchant aux politiques et programmes européens. Ils agissent pour des publics spécifiques et force est de constater que, le plus souvent, ils le font de manière isolée. Parmi toute la richesse du tissu francilien impliqué à cet égard, on citera bien entendu les collectivités territoriales infra-régionales, mais aussi les chambres de commerce et d'industrie, les universités, les centres de formation d'apprentis, les associations, les syndicats, les pôles de compétitivité, les associations...

Objectifs

La Région propose de favoriser la mise en réseau, de promouvoir les complémentarités, de créer les conditions d'initiatives partagées et de partenariats au plan régional sur des thèmes européens, lorsque cela apparaîtra pertinent et avec les acteurs qui le souhaiteront. Une telle démarche, qui mobilisera en particulier les organismes associés, contribuera à donner une image attractive et collective de l'Ile-de-France en dehors des frontières, et auprès des décideurs européens. Elle favorisera les économies d'échelle.

Actions proposées

Pour ce faire, l'action de la Région portera sur :

- L'identification des structures et des responsables Europe représentatifs des milieux institutionnels, économiques et sociaux franciliens
- La mise en place de conditions favorables pour faciliter, en tant que de besoin, la rencontre de ces responsables autour de débats, d'échanges, de missions communes, ainsi que de la concrétisation de projets européens.

Dans ce cadre, il est proposé d'organiser avec l'appui d'Ile-de-France Europe et du CESR des rencontres thématiques périodiques afin de constituer un moment privilégié de l'animation régionale en la matière : **Les Rencontres Europe de l'Ile-de-France**. Conçues dans un esprit de « club », elles pourront se dérouler au Conseil régional, dans les locaux des partenaires qui le souhaiteront ou encore à Bruxelles, et seront animées par des personnalités spécialistes des questions européennes. Un montage en partenariat avec les bureaux de représentation à Paris de la Commission et du Parlement européen, ainsi qu'avec un média (presse ou radio) sera par exemple recherché, pour donner plus de visibilité à la démarche.

Il sera possible dans ce cadre d'accueillir des manifestations (colloques, séminaires, tables rondes, ateliers...) proposées par les acteurs économiques et sociaux eux-mêmes. Le Conseil régional est, en effet, souvent spontanément sollicité en ce sens. Ces diverses manifestations pourront alors être labellisées « Rencontres Europe de l'Ile-de-France » et être ainsi le vecteur d'un partenariat régional. La Région s'appuiera sur l'expérience d'organismes qui font référence en matière d'organisation de débats pluralistes sur l'Europe, tels que la Maison de l'Europe ou Confrontations.

La diffusion à ce réseau d'une version adaptée de *La Lettre d'Ile-de-France Europe* sera également de nature à créer un lien souple mais utile entre les parties prenantes à cette démarche.

La dynamique du réseau bénéficiera également de la valorisation pour l'action européenne du dispositif régional emplois-tremplin en faveur des acteurs économiques et sociaux et de la plateforme d'appui au montage de projets (voir fiches respectives).

7. Valorisation des emplois-tremplin en faveur des porteurs de projets européens

□ Pour mémoire : Présentation générale du dispositif

Rappelons que ce programme³⁴ vise à faciliter l'accès à l'emploi pour les publics qui en sont éloignés. Les publics visés sont : les jeunes sans emploi de 16 à 26 ans révolus, les demandeurs d'emplois de 45 ans et plus, les personnes handicapées, les bénéficiaires de l'allocation veuvage, les bénéficiaires de l'allocation Parent Isolé ainsi que les allocataires du RMI et les personnes sans emploi domiciliées dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville.

Le dispositif vise aussi à répondre à la très forte demande exprimée par les associations franciliennes et organismes équivalents, de pouvoir renforcer leur mission d'utilité sociale dans de bonnes conditions en disposant d'une aide financière pour des activités relevant des domaines prioritaires des politiques régionales : l'emploi, la santé et l'action sociale, l'environnement, la culture, le sport et l'action internationale.

Une subvention de 15 000 euros maximum par an est versée par la Région pour un temps plein les trois premières années. A l'issue des trois premières années, et pour trois années supplémentaires, des modalités de dégressivité, définies par la Région après consultation des partenaires et, le cas échéant, selon les secteurs d'emploi concernés, sont appliquées.

L'attribution d'une aide à la rémunération est soumise à une obligation de formation des salariés dont l'objectif est de valider leur parcours professionnel.

□ Application du dispositif emplois-tremplin à l'action européenne

Objectifs

Dans le cadre du développement de son action européenne et pour faciliter l'implication des acteurs franciliens dans les programmes européens, la Région Ile-de-France propose de rendre un certain nombre d'acteurs institutionnels, sociaux et économiques bénéficiaires du programme emplois tremplin.

Ceci permettra de disposer de relais dans différents secteurs, qui feront le lien entre le domaine d'activité de leur organisme et les problématiques européennes, et seront à même d'animer des initiatives et des projets relatifs à l'Europe.

Situation actuelle

Malgré un nombre très restreint d'emplois-tremplin (4 en 2007), l'action internationale entre d'ores et déjà dans le champ des activités couvert par le programme : appui à la conduite d'actions de solidarité internationale, aux actions contribuant à la promotion internationale de l'Ile-de-France et à son rayonnement, aux structures œuvrant en faveur des populations migrantes présentes en Ile-de-France, aux démarches de coordination et d'information des structures franciliennes impliquées dans des actions de coopération internationale.

³⁴ Délibération n° CR 33-04 et la Délibération n° CR 27-06
rapport cadre v3.doc

Propositions

Il s'agit, en lien étroit avec les différents Vice-présidents concernés, d'élargir le dispositif emplois-tremplin à l'action européenne en favorisant :

- L'appui à des initiatives menées en partenariat européen dans les domaines prioritaires de l'action régionale, notamment : l'emploi et le développement économique, la recherche et l'innovation, l'éducation, la formation, l'environnement, le transport, la jeunesse, la culture, la citoyenneté.
- L'appui à la mise en œuvre de projets dans le cadre des programmes d'actions communautaires thématiques
- L'appui à la mise en œuvre de projets européens initiés dans le cadre des programmes européens INTERREG IV B Europe du Nord Ouest (ENO) et URBACT
- L'assistance à des structures franciliennes favorisant la sensibilisation aux questions européennes, dans un esprit pluraliste et citoyen.

Ce programme d'appui renforcera les organismes franciliens exerçant leurs activités dans différents secteurs concernés par l'Europe (développement local, innovation, insertion, économie sociale et solidaire...) ou travaillant spécifiquement sur les questions européennes.

A titre expérimental, certains de ces emplois-tremplin pourront être placés auprès de collectivités de l'Union européenne avec lesquelles la Région construira des partenariats bilatéraux.

En mettant ainsi l'accent sur l'ouverture à l'Europe, la Région encouragera la réalisation de projets favorisant à la fois la cohésion sociale, le développement économique et l'émergence d'une identité européenne.

Comme contribution à la réalisation des objectifs définis dans le présent rapport cadre, il est proposé, de lancer une expérience pilote, en consacrant un certain nombre d'emplois tremplin au bénéfice de l'action européenne régionale sur une base de 10 créations d'emploi pour l'année 2008. A l'issue de cette expérience et après évaluation, la nécessité d'une évolution quantitative pour les années ultérieures sera examinée.

Suivi

Le suivi de ces actions « Europe » sera effectué en lien avec les modalités de suivi des dispositifs existants. Lorsque nécessaire, des indicateurs spécifiques « Europe » seront ajoutés aux dispositifs de suivi.